

Gestionnaire d'école de conduite

RÉF | 583

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Par le biais d'une formation théorique, technique et pratique et l'accompagnement dans un stage de formation dans une école de conduite agréée par le ministère, le candidat est amené à réussir une épreuve écrite et orale et une leçon-modèle portant sur des matières énumérées dans l'arrêté pour l'obtention du brevet II,III,IV ou V pour devenir moniteur théorique ou pratique pour différents types de véhicules. Pour le brevet I, celui de directeur adjoint ou directeur d'école de conduite, le candidat doit préalablement être en possession du brevet II et III et présenter des épreuves portant sur des connaissances de gestion et la réglementation d'une école de conduite.

Programme

- **Cours professionnels:**

Code de la route; Étude de marché; Initiation aux évaluations et aux examens; Gestion des assurances; Gestion des aspects commerciaux; Gestion des aspects comptables, Gestion des aspects financiers; Gestion d'une flotte de véhicules; Gestion des aspects fiscaux; Gestion des aspects juridiques; Initiation code de la route; Informatisation de son entreprise; Initiation à la réglementation d'école de conduite; Jurisprudence code de la route; Mécanique de camion, bus et remorques; Méthodologie à l'apprentissage de la conduite; Mécanique de moto; Méthodologie pratique à l'enseignement; Méthodologie appliquée à l'enseignement théorique; Mécanique voiture de tourisme; Pratique sur camion, bus et remorques; Pédagogie de la conduite; Gestion des plannings; Pratique sur moto; Pratique sur voiture de tourisme; Réglementation d'une école de conduite.

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une [convention de stage](#) avec un patron-formateur, supervisée par un [délégué à la tutelle](#) qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui

veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

• **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.

MAIS, les cours seront suivis dans un [Centre IFAPME](#).

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

2 années

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée. Pour plus d'informations, contacter le centre de formation.

Début

Septembre

Coût

375 euros / an

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre âgé de 18 ans au 31/12 **ET** être porteur du CESI ou du C2D dans les sections générale, technique ou artistique **OU** être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes

moyennes **OU** avoir suivi avec fruit la 6e année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification **OU** réussir un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Un moniteur d'école de conduite peut devenir directeur adjoint ou directeur d'une auto-école. Ses principales fonctions seront de gérer la formation, les instructeurs, l'auto-école et veiller à la qualité de la formation dispensée. Il existe cinq brevets d'aptitude professionnelle du personnel dirigeant et enseignant des écoles de conduite.

1)Le brevet I donne accès aux fonctions de directeur d'école de conduite et de directeur adjoint d'école de conduite.

2)Le brevet II à la fonction d'instructeur, chargé de l'enseignement pratique de la conduite des véhicules de la catégorie B.

3)Le brevet III à la fonction d'instructeur, chargé de l'enseignement théorique.

4)Le brevet IV à la fonction d'instructeur, chargé de l'enseignement pratique de la conduite des véhicules des catégories A3 et A.

5)Le brevet V à la fonction d'instructeur, chargé de l'enseignement pratique de la conduite des véhicules des catégories B+E, C, C+E, D et D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1 et D1+E.

Les brevets sont délivrés après la réussite des examens et l'accomplissement d'un stage.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

[Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.](#)

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>